

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		KHEPRI FINANCE			Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise		129 BOULEVARD PASTEUR 94360 BRY SUR MARNE							
Numéro SIRET *		4 9 8 8 3 7 9 3 9 0 0 0 1 2							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 8					
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				3 1 1 2 2 0 0 9		3 1 1 2 2 0 0 8			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012					
		Autres * 014		15 904		016	3 391		
							12 513		
							12 280		
		Immobilisations corporelles * 028		030					
	Immobilisations financières * (1) 040		1 142		042		1 142	2	
	Total I (5) 044		17 046		048	3 391	13 655	12 282	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050		052					
		Marchandises * 060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* 068		6 040		070		6 040	1 022
		Autres * (3) 072		5 165		074		5 165	9 653
	Valeurs mobilières de placement 080		082						
	Disponibilités 084		6 699		086		6 699	6 875	
	Charges constatées d'avance * 092		2 740		094		2 740	1 848	
	Total II 096		20 644		098		20 644	19 398	
	Total général (I + II) 110		37 690		112	3 391	34 299	31 680	
PASSIF				Exercice N NET		1	Exercice N-1 NET	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120		10 000				10 000		
	Écarts de réévaluation 124								
	Réserve légale 126								
	Réserves réglementées* 130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)		132				
	Report à nouveau 134		(4 900)						
	Résultat de l'exercice 136		1 556				(4 900)		
	Provisions réglementées 140								
	Total I 142		6 656				5 100		
	Provisions pour risques et charges Total II 154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156		12 787				13 060		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164		312						
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166		5 338				5 361		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169		8 496		172		9 206	8 159	
	Produits constatés d'avance 174								
	Total III 176		27 643				26 580		
Total général (I + II + III) 180		34 299				31 680			
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193			(4) Dont dettes à plus d'un an 195					
	(2) Dont créances à plus d'un an 197			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182	3 044				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199			Prix de vente hors T.V.A des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise KHEPRI FINANCE Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le											
		3	1	1	2	2	0	0	9	3	1	1	2	2	0	0	8	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *																	
	Production vendue	{ biens } dont export et livraisons intracommunautaires { services * }																
			209															
			215															
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)																		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																	
	Variation de stock (marchandises) *																	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)																
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle* 243 592)																
	Rémunérations du personnel *																	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)																	
	Dotations aux amortissements *																	
	Dotations aux provisions																	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }																
Total des charges d'exploitation (II)																		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)																	
	Produits exceptionnels (IV)																	
	Charges financières (V)																	
	Charges exceptionnelles (VI)																	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)																	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)																		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																	
	Provisions non déductibles *																	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033.not)																	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247																
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986																
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981																
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345																
	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987																
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989																
	Pôle de compétitivité (44. undecies)	990																
	Investissements outre-mer	344																
	Créance due au report en arrière du déficit	346																
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1					Déficit col. 2											
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)																	
	Déficits antérieurs reportables : *4...9.0.0. dont imputés sur le résultat:																	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1					Déficit col. 2											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381																
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :		380																
n° du centre de gestion agréé :		388																
Montant de la T.V.A. collectée		374																
Effectif moyen du personnel* :		376																
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378																
Montant des prélèvements personnels de marchandises* :		399																

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **KHEPRI FINANCE**

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	6 000	412	1 904	414		416	7 904	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières	480	2	482	1 140	484		486	1 142		
TOTAL		490	6 002	492	3 044	494		496	9 046	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations incorporelles		500	1 720	502	1 671	504		506	3 391
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	1 720	572	1 671	574		576	3 391

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ④			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210E et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 302 <i>Septies</i> A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>KHEPRI FINANCE</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	4 900
Déficits imputés								983	1 556
Déficits reportables								984	3 344
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	3 344
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C									
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI								995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)								996	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables janvier 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

5

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

 Désignation de l'entreprise : KHEPRI FINANCE Néant *

 Exercice ouvert le : 01012009 et clos le : 31122009 Durée en nombre de mois 1 2

		A		B
I - Production de l'entreprise				
Ventes de marchandises	961		108	
Production vendue - Biens	991		109	
Production vendue - Services	992		141	
Production stockée	964		111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	965		143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	966		113	
Autres produits de gestion courante	967			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116	
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	993			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	997		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	998		119	
TOTAL 1	994		144	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers				
Achats de marchandises (droits de douane compris)	969		121	
Variation de stocks (marchandises)	970		122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	971		123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	972		145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	973		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	974			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	985		128	
Autres charges de gestion courante	975			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			148	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)			149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante			150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	976		133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	977			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135	
TOTAL 2	978		152	
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	979	137	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 969 à 974, 975 et 976 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 965 et portées en ligne 985.

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)**

N° de dépôt

(1) Néant *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

4	9	8	8	3	7	9	3	9	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	1000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° RUE DE MERL Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2010

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

SAGE Experts-comptables janvier 2010

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012009 et clos le 31122009 Régime simplifié d'imposition
 Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Comptabilité super-simplifiée

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: 1 RUE JEAN SOULES, 94738 NOGENT SU MARNE CEDEX
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
 KHEPRI FINANCE
 129 BOULEVARD PASTEUR
 94360 BRY SUR MARNE
 651 Insp., IFU 315444 N° dossier 4 9 8 8 3 7 9 3 9 0 0 1 2 N° Siret

B ACTIVITÉ
 Activités exercées (souligner l'activité principale) :
 ORGANISMES DE PLACEMENT EN VALEURS MOBILIERES
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement :
 l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone:

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	<input type="text"/>	Bénéfice imposable au taux de 15 %	<input type="text"/>	Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	<input type="text"/>			
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input type="text"/>	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du tableau 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)	<input type="text"/>					
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	<input type="text"/>	Autres plus-values imposables au taux de 19%	<input type="text"/>	Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	Plus-values exonérées art. 238 <i>quindecies</i>			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2									
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Zone franche Corse	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>			Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	<input type="text"/>				

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.			
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066			
3. Crédits d'impôt et imputations	Crédit d'impôt en faveur de la recherche	<input type="text"/>	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants
	<input type="text"/>		<input type="text"/>
	Crédit d'impôt en faveur de la famille	<input type="text"/>	
	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	<input type="text"/>	Crédit d'impôt pour investissement en Corse	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	<input type="text"/>
		Autres imputations	<input type="text"/>

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

E bis VALEUR AJOUTÉE DE L'ENTREPRISE Report colonne B de la ligne OG du tableau 2059-E ou colonne B ligne 137 du 2033-E

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie : ACTUAL Expertise et Conseil 16-18 rue Dubrunfaut 75012 PARIS 01.69.63.91.30.

- du comptable et/ou du conseil *

n° d'agrément du CGA

Visa et cachet du membre de l'Ordre des experts-comptables ou de l'association de gestion et de comptabilité**

À BRY SUR MARNE le 15/05/2010
 Signature et qualité du déclarant REVELLAT EVELYNE GERANTE

* Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).
 ** Lorsque la déclaration de résultat et la liasse fiscale d'un adhérent d'un centre de gestion agréé sont transmises via la procédure TDFC, la partie relative au visa doit comporter les informations suivantes : nom et n° SIRET du cabinet d'expertise-comptable ou de l'association de gestion et de comptabilité.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

SAGE Experts-comptables janvier 2010

Désignation de l'entreprise (À ne remplir que sur les exemplaires « en continu »)
et Date de clôture de l'exercice
KHEPRI FINANCE
31122009

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2009, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLТ) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n°2033-NOT, n°2033-C, Cadre III)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input type="text"/>
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 19%	<input type="text"/>	plus ou moins values à long terme imposables au taux de 0 %	<input type="text"/>
Chiffre d'affaires TTC	<input type="text"/>		

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET